

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°55-2025

du 28 octobre 2025

temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion de la soirée Halloween

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'APE Les Petits Bignolais,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité d'interdire le stationnement et la circulation dans la Cour du Château Fort,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 – Du samedi 1^{er} novembre 2025 à partir de 08h30 jusqu'au dimanche 2 novembre 2025 à 12h00, la circulation et le stationnement seront interdits dans la Cour du Château Fort (hormis pour les riverains).

Article 2 – Du samedi 1^{er} novembre 2025 à partir de 08h30 jusqu'au dimanche 2 novembre 2025 à 12h00, la circulation sera interdite dans la Cour du Château Fort (sauf pour les riverains), la rue sera barrée entre le n°3 et le n°9 de la Cour du Château Fort, puis entre les parcelles cadastrées n° AA 106 et AA 108, ainsi qu'entre les parcelles n° AA 113 et AA 110.

Article 3 - Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 6 - La gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
 Le 28 octobre 2025

Le Maire,
 Marina DUPUY

